

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 ADHÉSION COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE MÉKINAC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2022-09 intitulé : Règlement relatif à l'adhésion de la Municipalité de Saint-Stanislas à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Mékinac :

- A été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19h30, le lundi 05 décembre 2022 au 1302, rue Principale, Saint-Stanislas;
- Est entré en vigueur le 06 décembre 2022 lors de la publication d'un avis aux endroits prévus par le conseil municipal;
- Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires.

Donné à Saint-Stanislas, ce 06 décembre 2022



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière